

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	56 [i.e. 57] (1986)
<b>Heft:</b>	2: Colloque 1985 de l'ADIJ : revendications de la jeunesse : réponses des pouvoirs publics
 <b>Artikel:</b>	Année de la jeunesse à Porrentruy : quel bilan?
<b>Autor:</b>	Piquerez, Stéphane
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824191">https://doi.org/10.5169/seals-824191</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Année de la jeunesse à Porrentruy : quel bilan ?

par Stéphane PIQUEREZ, vice-président du Conseil de ville

Siège de nombreuses écoles, Porrentruy a de tout temps abrité dans ses murs une importante population de jeunes. La Municipalité de la cité se devait par conséquent de marquer dignement l'année consacrée à la jeunesse.

La nature des diverses actions entreprises est double. D'une part, des actions essentiellement financières, que ce soit sous forme d'opérations dont la commune portait la paternité ou d'aide octroyée à des initiatives privées. D'autre part, la mise sur pied de manifestations dont l'envergure a dépassé ce seul cadre financier. Afin d'illustrer le premier type d'actions, nous noterons les interventions suivantes :

- Aide accordée au comité d'organisation de la fête des enfants : celle-ci a permis la mise sur pied d'activités plus nombreuses, qui ont rencontré auprès des plus jeunes un écho réjouissant.
- La prise en charge par la commune de l'intégralité du coût des plaques de bicyclettes délivrées aux écoliers durant l'année 1985.

## Le forum de la jeunesse

Le deuxième type d'actions est sans doute plus intéressant à analyser. Il témoigne de ce qu'une autorité communale peut entreprendre en faveur des jeunes.

La pierre angulaire de ces initiatives a été sans conteste l'organisation, au cours de l'automne, du forum de la jeunesse. Placé sous la responsabilité de P. Buchs,

conseiller communal, ce forum a permis un dialogue entre les jeunes, les autorités et des personnalités sensibilisées aux différents problèmes de la jeunesse. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'entendre successivement MM. Jeanerat, membre de la commission fédérale de la jeunesse, Blanc, docteur en démographie, et Frossard, orientateur professionnel. Le débat qui suivit les diverses conférences fut en outre relevé par la participation de M. Roger Jardin, ministre de l'éducation et des affaires sociales.

L'organisation de cette manifestation s'inscrivait parfaitement dans la ligne fixée par la Municipalité bruntrutaine, qui souhaite un dialogue plus étroit avec la population.

On peut certes regretter la trop faible participation (une centaine de jeune) ; il est cependant certain que le forum a permis d'éclaircir un certain nombre de questions et d'instaurer un dialogue jeunes – autorités qui ne peut être que constructif.

Enfin, l'année de la jeunesse pourrait voir sa concrétisation dans la création d'une commission municipale permanente de la jeunesse. Lors de la dernière séance du conseil de ville de l'année 1985, une motion était déposée en ce sens sur le bureau du Conseil communal. La réponse de l'exécutif bruntrutain tombera dans les prochaines semaines. Il est certain qu'en cas d'acceptation, les diverses actions entreprises trouveraient

là un prolongement idéal, ce d'autant que cette commission devrait compter dans ses rangs, selon les motionnaires, une majorité de jeunes.

Outre les diverses manifestations mises sur pied, l'année de la jeunesse a incontestablement eu le mérite de mettre l'accent sur les problèmes et les aspirations des jeunes. Le monde politique, ne recrutant pas le plus souvent ses responsables parmi les jeunes générations, n'a

pas totalement conscience de l'ensemble des paramètres nécessaires aux prises de décisions concernant la jeunesse.

Les contacts noués et l'information récoltée ont, sans aucun doute, permis aux autorités d'améliorer leur maîtrise des dossiers. Les jeunes ne peuvent qu'en sortir gagnants.

S. P.

#### **Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Président ad interim :

Philippe Degoumois, avocat et notaire,  
2740 Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable :  
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

#### **Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1